

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison du citoyen, ce 14^e jour du mois de novembre 2013, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM. Rémi Whittom
Christian Grenier
Alain Delarosbil
Frédéric Delarosbil

Est absent : M. Hébert Huard

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, trésorière, monsieur Pascal Sweeney, directeur des services techniques et de la qualité de vie et madame Marie-Andrée Henry, assistante-greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux contribuables présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2013-11-187 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 9 et 18 septembre 2013
5. Rapport des conseillers
6. Dépôt de documents (rapports ou correspondance)
7. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement (règlement 2013-377)
8. Adoption du 2^e projet de règlement 2013-379 – ajout d'usages
9. Contribution de la ville de Paspébiac pour le « Programme de développement régional forestier »
10. Adjudication d'appel d'offres public institutions bancaires
11. Concordance des billets
12. Signataires municipaux
13. Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme
14. Nomination des représentants au Comité de relations de travail de la ville de Paspébiac
15. Renouvellement d'entente avec la Croix-Rouge Canadienne (services aux sinistrés)
16. Renouvellement de l'adhésion à la F.Q.M. (2014)
17. Adoption des comptes à payer
18. Suivi du budget
19. Affaires nouvelles
20. Période de questions des citoyens aux membres du conseil
21. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Christian Grenier que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé en laissant ouvert le point « Affaires nouvelles ».

2013-11-188 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES
9 SEPTEMBRE ET 18 SEPTEMBRE 2013

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, dispense de la lecture, mais fait le suivi des procès-verbaux des séances tenues les 9 et 18 septembre 2013. Il est proposé par monsieur Christian Grenier que ces procès-verbaux soient adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

5- RAPPORT DES CONSEILLERS

Rapport du conseiller Rémi Whittom

Monsieur Whittom remercie tous les citoyens qui ont voté en sa faveur et de lui avoir accordé leur confiance. Il tient à souligner le bon travail de monsieur Florian Duchesneau et indique qu'il travaillera dans la transparence.

Rapport du conseiller Christian Grenier

Monsieur Grenier se doit de remercier tous les citoyennes et citoyens de la Ville pour leur grande confiance témoignée à son égard lors de la dernière élection. Ce vote de confiance que vous lui avez offert le rend doublement plus fier de vous représenter pour les quatre (4) prochaines années au sein du nouveau conseil de la Ville. Il vous qu'il va continuer à représenter l'ensemble des citoyens de notre magnifique ville.

Il aimerait aussi féliciter tous les membres élus(e) du nouveau conseil de la Ville. Il voudrait aussi porter des remerciements à ses collègues de l'ancien conseil pour le travail qu'ils ont accompli lors de leur dernier mandat, soit monsieur Gino Lebrasseur, notre ancien maire, madame Solange Castilloux, conseillère et monsieur Florian Duchesneau, conseiller.

En terminant, il aimerait féliciter toutes les candidates et les candidats qui étaient en lice à la dernière élection. Il croit que chacun des candidats avait ses convictions, ses idées et ses opinions, mais il n'en demeure pas moins que l'important s'inscrit dans la façon de les transmettre et qu'une seule personne se doit d'être élue pour chacun des sièges du conseil. Il tient à dire qu'ils ont été des opposants ou peut être mieux des partenaires d'élections très respectueux et il vous en remercie. Il souhaite un excellent mandat au nouveau conseil de la Ville à l'image de ce à quoi la population de Paspébiac a le droit de s'attendre.

Rapport du conseiller Alain Delarosbil

Monsieur Alain Delarosbil remercie la population de la ville de Paspébiac et de la confiance qu'elle a pu lui témoigner pour son premier mandat au conseil municipal. Il ne regrette pas d'être revenu résider dans cette ville et en est fier. Il affirme qu'il y a du travail à faire ainsi que des changements à apporter afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la ville de Paspébiac.

Rapport du conseiller Frédéric Delarosbil

Monsieur Frédéric Delarosbil se permet de vous souhaiter la bienvenue à la première séance ordinaire de ce nouveau conseil municipal. Il tient par le fait même de remercier la population de Paspébiac pour lui avoir à nouveau fait confiance pour un second mandat. Il indique qu'il fera de son mieux pour représenter les citoyens et défendre les intérêts de la Ville au meilleur de ses connaissances et de ses compétences. Une importante subvention a été accordée à la ville de Paspébiac concernant la réfection ou la construction d'un nouvel aréna, dossier sur lequel il a travaillé avec ses collègues lors du mandat précédent. Il y aura donc de bons dossiers sur lesquels le conseil aura à travailler au cours du présent mandat et il est donc prêt à relever les défis à venir au cours des quatre (4) prochaines années.

Rapport du conseiller Hébert Huard

Il s'excuse d'être absent pour la première réunion d'un début de mandat pour une raison de travail. Il tient à remercier tous les citoyens pour leur appui, leur soutien ainsi que la confiance que ceux-ci lui ont démontré le 3 novembre dernier.

Il vous est extrêmement reconnaissant et vous promet de bien vous représenter avec dignité et respect sur les décisions qu'il aura à prendre comme il l'a toujours fait auparavant. Il tient à vous dire qu'il sera toujours à la disposition des citoyens en tout temps comme conseiller et il en profite pour souhaiter bonne chance à monsieur le maire, Paul-Arthur Blais ainsi qu'aux conseillers élus.

Rapport de la conseillère Gina Samson

Madame Samson tient tout d'abord à remercier les gens qui lui ont fait confiance pour agir en tant que conseillère le 3 novembre dernier.

Elle veut vous assurer de son entier dévouement pour l'avancement de notre ville, mais aussi vous rassurer à l'effet que ses préoccupations sont les mêmes que ceux de ses concitoyens : une saine gestion du budget, mais également un développement réfléchi pour la Ville.

Elle par contre, s'attend de vous que vous puissiez lui faire part de vos commentaires et inquiétudes puisqu'elle a toujours cru que discuter avec des opinions différentes peut mener à de belles solutions, dépendamment de la façon dont la discussion est menée. Une conseillère disponible et à l'écoute, c'est ce qu'elle entend être pour son premier mandat.

Pour ceux et celles qui s'inquièteraient à l'effet d'être la seule femme au sein du conseil, elle vous rassure, car après avoir travaillé à la CUM avec 46 hommes pour 2 femmes, elle a appris.

Elle a choisi d'être au sein du conseil municipal et se souhaite un beau mandat puisqu'elle pense être entourée de gens compétents, élus et prêts à s'investir autant qu'elle. Madame Samson vous remercie encore une fois de votre confiance.

6- DÉPÔT DE DOCUMENTS (RAPPORT OU CORRESPONDANCE)

Le greffier, monsieur Paul Langlois, dépose le résultat du scrutin du 3 novembre 2013.

7- DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT (RÈGLEMENT 2013-377)

Le greffier fait la lecture du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement relatif au règlement d'emprunt (2013-377).

Les conseillers ont décidé de reporter la suite du dossier afin d'analyser la situation.

2013-11-189 8- ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT 2013-379 (AJOUT D'USAGES)

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le 2^e projet de règlement numéro 2013-379 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté avec modification de son contenu par rapport au 1^{er} projet de règlement présenté. L'usage 33 (infrastructure de services publics) est remplacé par l'usage 253 (entrepreneurs en voirie et travaux publics (y compris les garages municipaux)).

Le 2e projet de règlement numéro 2013-379 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la ville de Paspébiac aux fins de consultation.

**2013-11-190 9- CONTRIBUTION DE LA VILLE DE PASPÉBIAC POUR LE
« PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL FORESTIER »**

Considérant que la Conférence régionale des élus et le ministère des Ressources naturelles accordent une contribution maximale de 23 889 \$ pour la réalisation d'un projet en milieu forestier à Paspébiac;

Considérant que le projet vise la création d'une piste d'hébertisme ainsi que l'amélioration des pistes de ski de fonds et de raquettes au Centre de plein air Les Monticoles;

Considérant que la Conférence régionale des élus et le ministère des Ressources naturelles demandent une participation municipale d'au moins 10 % du montant total, soit une mise de fonds de 2 654 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Grenier et appuyé par monsieur Alain Delarosbil d'autoriser le service des finances et de la trésorerie d'assurer l'injection d'un montant de 2 654 \$ afin de respecter le protocole d'entente de financement avec la Conférence régionale des élus pour la réalisation du projet en milieu forestier.

**2013-11-191 10- ADJUDICATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC
(INSTITUTIONS BANCAIRES)**

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité :

Que la ville de Paspébiac accepte l'offre qui lui est faite de La Caisse populaire Desjardins du centre-sud gaspésien pour son emprunt du 21 novembre 2013 au montant de 838 200 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2007-299 et 2012-372, au prix de 100 %, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

78 600 \$	3,13000 %	21 novembre 2014
81 700 \$	3,13000 %	21 novembre 2015
84 500 \$	3,13000 %	21 novembre 2016
87 500 \$	3,13000 %	21 novembre 2017
505 900 \$	3,13000 %	21 novembre 2018

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

2013-11-192 11- CONCORDANCE DES BILLETS

Attendu que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Paspébiac souhaite emprunter par billet un montant total de 838 200 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2007-299	648 200 \$
2012-372	190 000 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 838 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 2007-299 et 2012-372 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 21 novembre 2013;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	78 600 \$
2015	81 700 \$
2016	84 500 \$
2017	87 500 \$
2018	90 900 \$ (à payer en 2018)
2018	415 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Paspébiac émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 novembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2007-299 et 2012-372, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2013-11-193 12- SIGNATAIRES MUNICIPAUX

Considérant l'élection d'un nouveau conseil municipal;

Considérant la nécessité de désigner des signataires afin de remplir les obligations financières et institutionnelles de la ville;

Considérant l'obligation que la Ville a de désigner des signataires qui auront l'autorisation en son nom de signer tous les documents légaux provenant d'institutions financières;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité de désigner comme signataires au nom de la ville de Paspébiac, monsieur Paul-Arthur Blais, maire et en son absence monsieur Frédéric Delarosbil à titre d'élus pour répondre aux obligations liées au compte de la ville de Paspébiac à la Banque Laurentienne de Paspébiac et à la Caisse populaire du Centre-sud gaspésien. À titre d'officiers municipaux, madame Annie Chapados, trésorière, madame Carole Huard, technicienne comptable et en leur absence, monsieur Paul Langlois, directeur général. Les officiers et élus susmentionnés sont par la présente autorisés pour et au nom de la ville de Paspébiac, à endosser, transférer, déposer, escompter ou à percevoir à la Banque ou à la Caisse, des chèques, billets, promissoires, lettres de change, demande pour paiement d'argent ou autres instruments pour ajuster, régler, vérifier toute pièce justificative liée à la Banque ou à la Caisse.

2013-11-194 13- NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant l'élection d'un nouveau conseil municipal;

Considérant les vacances au sein du Comité consultatif d'urbanisme de Paspébiac à la suite du scrutin général du 3 novembre 2013;

Considérant qu'en vertu du règlement d'urbanisme 2009-329, aux articles 4 et 5 constituant un comité consultatif d'urbanisme, il est stipulé à l'article 4 que le comité est composé de deux membres du conseil et de trois résidents de la ville de Paspébiac. Ces personnes sont désignées par le conseil. L'article 5 stipule que la durée du mandat des membres du Comité est de deux ans et est renouvelable;

En conséquence, il est proposé par madame Gina Samson, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité de nommer deux représentants du conseil municipal au comité consultatif d'urbanisme et trois citoyens indépendants du conseil municipal à titre de représentants du conseil municipal soit : monsieur le maire, Paul-Arthur Blais ainsi que monsieur Christian Grenier et que le mandat de messieurs Jean-Luc Heyvang, Dollard Bourque et Rivard Joseph comme membres du comité consultatif d'urbanisme soit renouvelé pour une période de deux (2) ans. Madame Florence Bouchard responsable du service d'urbanisme, agit comme personne-ressource et comme conseillère du Comité.

2013-11-195 14- NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE RELATIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

Considérant que la convention collective signée avec le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Municipalité de Paspébiac implique la tenue de rencontres du Comité des relations de travail;

Considérant que ce comité est composé d'au moins quatre et d'au plus six membres répartis de façon égale entre la partie syndicale et patronale;

Considérant que l'employeur doit préparer le renouvellement de la convention collective qui prend fin le 31 décembre 2013;

Considérant qu'avec la tenue de l'élection, l'employeur doit désigner au moins deux représentants du conseil municipal afin de compléter le comité de relation de travail;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Whittom de procéder à la nomination de monsieur Paul-Arthur Blais et de madame Gina Samson comme représentants du conseil municipal et de monsieur Paul Langlois, à titre de directeur général et responsable des ressources humaines.

2013-11-196 15- RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE (SERVICES AUX SINISTRÉS)

Considérant l'entente avec la Croix-Rouge pour soutien en cas de sinistre ou de catastrophe;

Considérant la demande de renouvellement de ladite entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que l'entente de services aux sinistrés soit renouvelée avec la Société de la Croix-Rouge Canadienne. La contribution est de 483,30 \$, soit 0,15 \$ par habitant.

2013-11-197 16- RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AVEC LA F.Q.M. (2014)

Considérant que la ville de Paspébiac doit être membre de l'une des deux unions municipales au Québec;

Considérant que la ville de Paspébiac est membre de la Fédération québécoise des municipalités depuis des années;

Considérant que la F.Q.M. représente, entre autres, l'ensemble des municipalités et villes de petites dimensions au Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Whittom et appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil de renouveler l'adhésion de la ville de Paspébiac à la Fédération québécoise des municipalités, ce qui représente un coût annuel de 2347,82 \$.

2013-11-198 17- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, présente les comptes à payer supérieurs à 1 000 \$. Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois d'octobre 2013 au montant de **282 178,90 \$** soient approuvés pour paiement.

2013-11-199 18- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 31 octobre 2013 soit adopté.

19- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'a été ajouté.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, répond aux questions des contribuables de 20 h 10 à 20 h 30.

2013-11-200 21- LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par monsieur Christian Grenier. Il est 20 h 30.

Paul-Arthur Blais,
Maire

Marie-Andrée Henry,
assistante greffière